

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 3

Artikel: A vous qui avez la foi chevillée au corps

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

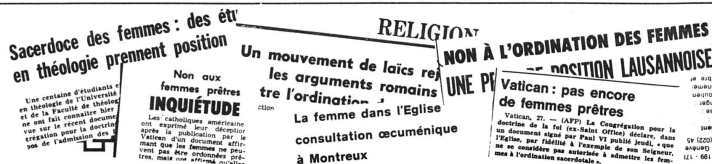
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Quelques passages de la Déclaration romaine

(On ne trouvera ici que des citations : en caractères romains, des citations de la Déclaration papale, en caractères italiens, d'autres citations de catholiques ou de protestants qui ont écrit sur le même sujet).

(Dans ses deux premières pages, le document de la Congrégation pour la doctrine de la foi admet que les femmes sont entrées dans la vie publique et qu'il est nécessaire d'éliminer les discriminations).

Si de nos jours, toute discrimination basée sur le sexe est officiellement condamnée, ce beau principe est encore loin d'être sérieusement appliqué aux structures internes de l'Eglise qui, à ce titre, reste probablement un des derniers bastions de la masculinité. (Chanoine Jean-Marie AUBERT, dans LA FEMME - ANTIFÉMINISME ET CHRISTIANISME, Desclée 1975).

... L'Eglise, en appelant uniquement des hommes à l'ordination et au ministère proprement sacerdotal, entend demeurer fidèle au type de ministère ordonné et voulu par le Seigneur Jésus-Christ et religieusement maintenu par les Apôtres.

... il faut se référer à la notion essentielle de Témoin. Jésus a choisi des Apôtres pour être des témoins; or, la femme ne pouvait être témoin dans la société juive; c'est si vrai que chaque fois que le Christ a eu recours à un témoignage féminin celui-ci a été refusé. A la Samaritaine, ses com-

patriotes ont bien précisé: «Ce n'est pas ce que tu as dit qui nous fait croire, mais ce que nous avons vu nous-mêmes...»

Quant à la Cène, n'oublions pas qu'aucune prescription positive ne concernait les femmes sous l'ancienne Loi. La célébration de la Pâque n'était donc pas obligatoire pour elles: elles n'avaient, du reste, la possibilité de la célébrer que chez leur père ou leur mari. Jésus n'étant ni père, ni mari... n'aurait pu les admettre à ce repas sans créer un certain scandale. (Résumé de Catherine CAPELLE d'un article de Concilium 111, 1976, dans The Catholic Citizen, journal de l'Alliance internationale Jeanne d'Arc, association féministe qui depuis 1913 lutte pour l'intégration des femmes dans l'Eglise).

... l'incarnation du Verbe s'est faite selon le sexe masculin.

... il importe de ne pas majorer le caractère indéniablement masculin de Jésus. Car on constate sans peine que, tout comme les descriptions de Dieu par l'Ancien Testament ne le sexualisaient pas en le «paternisant», les épîtres n'attachent aucune signification salutaire à la masculinité de Jésus; parlant de son œuvre, elles ont soin au contraire de lui appliquer régulièrement le titre d'«anthropos» (homme en tant que créature humaine) et non celui d'«anēr» (homme en tant qu'être masculin). (Rapport de la Commission du Conseil synodal de l'Eglise

Réformée vaudoise, à propos de l'admission des femmes au ministère pastoral. 1972).

On dit parfois et on écrit dans des livres ou des revues que des femmes se sentent une vocation sacerdotale. Un tel attrait si noble et compréhensible qu'il soit, ne constitue pas encore une vocation. Celle-ci en effet ne saurait se réduire au seul attrait personnel, qui peut demeurer purement subjectif...

Combien de femmes ont souhaité accéder à la prêtrise. A commencer par Ste Thérèse de Lisieux qui se réjouissait de mourir à 24 ans, âge de l'ordination, afin que lui soit épargnée la douleur de vivre sans l'espoir de devenir prêtre: «Je sens en moi la vocation de prêtre! Avec quel amour ô Jésus, je Te porterais dans mes mains, lorsque, à ma voix, Tu descendrais du ciel! Avec quel amour je Te donnerais aux âmes...»

(Suivent plusieurs exemples de femmes catholiques qui ont souhaité devenir prêtres).

Ces femmes si sincères dans leur désir de réaliser pleinement leur «vocation», Paul VI — dans son discours à la Commission de la femme — dit les soupçonner d'esprit de compétition et de vaine gloire. Cette phrase, comme le dit Suzanne Tunc (Alliance Jeanne d'Arc), «est blessante pour les plus engagées et les plus dévouées des chrétiennes. Elle trahit un reste de méfiance à l'égard de la femme. Au surplus, tient-elle suffisamment compte des besoins de l'évangélisation aujourd'hui?» (tiré d'une brochure composée par quelques femmes universitaires vaudoises «La religion a-t-elle influencé la condition féminine?» - 1976).

S.C.

Depuis le 27 janvier...

Moi, femme heureuse, qui n'ai personnellement rien à revendiquer, je me sens profondément solidaire — de la femme porteur sur une liste électorale et biffée systématiquement par les électeurs, — de l'ouvrière dont le salaire représente le 60% de celui de son collègue masculin, — de la fillette à qui des parents trop traditionnalistes refusent une formation égale à celle de son frère, — et aujourd'hui plus que jamais de Sœur Valentine Buisseret et de toutes ses semblables qui ont souhaité ardemment pouvoir accéder au sacerdoce et qui se le voient, une fois de plus, refusé. Quoique protestante, je me sens proche d'elles; comme elles, je suis triste et ne comprends pas.

Simone Chapuis

Prises de position ici et là

La section française du mouvement international FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE déclare, dans un commentaire sévère du récent document romain sur la non-admission des femmes au sacerdoce, qu'elle ne peut accepter le refus pur et simple qui est opposé au presbytère de la femme ni les raisons et la signification qui en sont données, qu'elle qualifie de théologiquement contestables.

Déduire de l'attitude de Jésus qu'il a manifesté sa volonté d'exclure les femmes des ministères, c'est poser nos questions dans un contexte où elles ne se posaient pas... Qui oserait soutenir qu'en 1977 Jésus écarterait les femmes du groupe des Douze? Considérer que dans les actes essentiels de l'Alliance seul un homme peut jouer le rôle du Christ, être signe de sa présence, c'est réintroduire la sexualité là où elle n'a que faire. Ce n'est pas parce qu'il est du sexe masculin que Jésus nous sauve, c'est parce qu'il a pris notre humanité, qui englobe les femmes comme les hommes.

Le groupe, enfin, souhaite qu'on approfondisse le sens de l'épiscopat et du presbytère, qu'on redécouvre la situation originale du prêtre dans la communauté des baptisés, ceci, dans un dialogue authentique où clercs et laïcs, femmes et hommes seront à égalité au niveau des délibérations et des décisions. (LE MONDE, 10.11.77).

Les CATHOLIQUES AMÉRICAINES ont exprimé leur déception après la publication par le Vatican d'un document affirmant que les femmes ne peuvent pas être ordonnées prêtres, mais ont affirmé qu'elles poursuivraient leurs efforts pour faire changer cette règle. «Ce n'est que l'obscurité qui précède l'aube», a déclaré Sœur Margaret Elen Traxler, membre du conseil exécutif de la coalition nationale des religieuses américaines.

De son côté, l'ÉVÊQUE MICHAEL McAULIFFE du Montana, qui préside un comité américain d'évêques sur le rôle des femmes dans l'Eglise, a affirmé que les avocats de l'ordination des femmes continueraient d'essayer de trouver les moyens de parvenir à ce but. (24 HEURES, 29.1.77).

Une centaine d'ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN THÉOLOGIE de l'Université de Fribourg et de la Faculté de théologie de Lucerne ont fait connaître leur point de vue sur le récent document de la Congrégation pour la doctrine de la foi... Les étudiants émettent des doutes sur les motifs invoqués pour justifier l'exclusion des femmes de la prêtrise. A leurs yeux, cette restriction se base sur une interprétation unilatérale de la tradition de l'Eglise et les arguments théologiques avancés ne paraissent pas contraignants.

Les étudiants invitent l'autorité ecclésiastique à prendre une position qui laisse davantage de place au développement des ministères féminins, sacerdoce inclus. Considérant le document romain comme une invitation à la recherche et non comme une décision définitive, les étudiants souhaitent que la discussion sur cette question pastorale d'actualité ne trouve pas ainsi une fin brutale. (ATS début février 77).

Le Professeur CLAUDE BRIDEL, de la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, a commenté la portée oecuménique de la décision romaine, à la demande du Service de presse protestant. Citons la fin de sa déclaration:

Le Nouveau Testament ne donne jamais aucune portée sacerdotale à la masculinité de Jésus, car c'est son humanité qui est le lieu où se joue notre salut. (...) Nous pensons avec une affection fraternelle à nos amis catholiques, théologiens et laïcs, que la déclaration de Rome atteint en plein élan. Nous restons ensemble dans l'attente de nouveaux chemins vers la pleine unité dont nous connaissons déjà tant de richesses. (24 HEURES, 3.11.77).

Quelques questions naïves!

Pas plus pour moi, je l'avoue, que pour la religieuse qui vient de s'exprimer, le sacerdoce féminin ne fait gravement problème. Personnellement, l'image du prêtre-homme me convient; mais, en même temps, je suis consciente qu'il s'agit là d'un phénomène d'abord d'ordre psychologique, ou, tout bonnement, sexuel: image paternelle et virile de l'autorité, de la force, de la sécurité... image qui ne s'inscrit pas nécessairement dans la réalité... mais image «rassurante tout de même». Cette confiance me donne la liberté de m'exprimer ici avec un détachement personnel suffisant pour que mon argumentation ne puisse être taxée ni de réaction, ni de revendication personnelle, ce qui est important.

D'ailleurs, il ne s'agit nullement de moi ici, ni de nous toutes, qui sommes assez in-

différentes à la question, ou qui ne nous la sommes même jamais posée. Mais, il en est d'autres... et j'en connais... que la Déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi navrera. Et moi, c'est leur chagrin qui me navre. Je ne puis me désolidariser d'elles. D'autant que les raisons données n'apparaissent pas suffisamment convaincantes. Bien sûr, une telle Déclaration fera autorité et nous nous y plierons inconditionnellement. Mais le meilleur des Pères, la meilleure des Mères ont pris, parfois, des décisions dont l'intransigence et la rigueur ont surpris et sur lesquelles ils sont parfois revenus... Et le plus respectueux des enfants, le plus obéissant, n'a-t-il pas le droit de chercher à comprendre, le droit de poser des questions, le droit, à la limite, de ne pouvoir se satisfaire des réponses? L'Eglise elle-même, n'a-t-elle pas modifié, au cours des âges, plus d'un de ses canons disciplinaires? Doit-on considérer comme définitive, la prise de position actuelle et que penser, dès lors, de toute la recherche théologique déjà entreprise sur un tel sujet... recherche d'ailleurs souvent encouragée par le Vatican?

De paragraphe en paragraphe...

Si nous lisons attentivement le document, quelques points nous paraissent déjà réfutables au niveau du simple bon sens et, n'étant pas théologienne, ce sont ces points que nous aimerions reprendre un à un, étant bien entendu que nous ne faisons ici que poser des questions et demeurer ouverte à toute réponse autorisée.

Lorsque le document relève, par exemple, (p. 4, 2e parag.) que déjà certaines femmes «sont appelées à participer aux instances de réflexion pastorale» et que «le Siège Apostolique a fait prendre place à des femmes dans certains de ses organismes de travail «on peut se demander pourquoi, précisément, aux seules instances de réflexion — jamais de décision — et pourquoi à «certains» organismes seulement? Dans une famille bien constituée, ce ne saurait plus être, actuellement, le cas; et cela modifie singulièrement les choses.

Parlant des innombrables études déjà faites sur le sujet, le document relève (p. 5, 1er parag.) qu'il s'agit-là d'un débat sur lequel la théologie classique ne s'est guère attardée» et que, de ce fait, «l'argumentation actuelle risque de négliger les éléments essentiels. N'en va-t-il pas de

même — toujours et par définition — pour nombre de questions que la théologie classique n'a pas pu aborder dans la mesure où elles n'affleuraient pas encore la conscience collective, ou qu'elles étaient tout bonnement inconnues.

Il est clair que la question féminine se pose actuellement, d'une manière totalement différente que par le passé. La théologie ne doit pas moins apporter des réponses dans d'autres domaines que les connaissances ont aujourd'hui bouleversées: (place de l'homme dans son environnement naturel, énergie nucléaire, greffes d'organes, contraception, etc.)

S'il faut nécessairement un précédent pour entériner toute action, il n'y aura jamais de pratique nouvelle; nous sommes des lors en plein cercle vicieux.

Reprenant l'historique d'un tel refus, le document ajoute, un peu plus loin, après avoir cité la tradition d'antioche et de l'Egypte (p. 6, 1er parag.) que «la même conviction anime la théologie médiévale». On est alors tout de même tenté de répondre que nous ne sommes plus au Moyen-Age; et, lorsqu'il précise encore que, «depuis lors et jusqu'à notre époque on peut dire que la question n'a plus été soulevée, car la pratique a bénéficié d'une possession pacifique et universelle», on est aussi tenté d'ajouter que d'autres pratiques — qui s'avèrent de nos jours impensables — ont longtemps bénéficié de la même attitude: guerre «Sainte», Inquisition, «privileges» ecclésiastiques, etc.

Jésus, dit-on, n'a pas appelé de femmes à participer à la Cène (p. 6, 2e parag.)... Mais cette simple «absence», est-elle vraiment la preuve d'une intention délibérée? Comme le dit Rosemary Rueher («Les Femmes et le sacerdoce» Concilium No 111, p. 42) «c'est tirer du silence un argument douteux». Il convient en effet de rappeler ici que déjà la femme juive n'accédait pas au sanctuaire en raison de son «impureté»; que cette même «impureté» fut le motif principal évoqué pour supprimer (entre les IIe et IVe siècles) la fonction de diaconesse et que les femmes laïques n'ont pas toujours eu accès à l'Eucharistie pour des raisons analogues. On ne conçoit plus, de nos jours, un pareil ostracisme... Pourtant, il en demeure apparemment quelque chose!

Lorsque le prêtre agit, il le fait, selon la théologie catholique, «in persona Christi», tenant le rôle du Christ. Et cependant, la formule liturgique ne laisse subsister aucun doute (à qui sait se montrer quelque peu attentif): il n'est plus, au moment de la consécration des Espèces, qu'un humble intermédiaire s'effaçant devant son Seigneur à qui il s'adresse en disant «consacre Toi-même ces offrandes». Et dès lors que c'est Dieu Lui-même qui consacre, où est l'importance de l'intermédiaire?

S'il est évident que l'Alliance revêt, dès l'Ancien-Testament, la forme d'un

mystère nuptial (p. 13, dernier parag.) peut-on attribuer à cette union une valeur autre que symbolique. Le Christ n'a-t-il pas dit d'interpréter sa Parole selon l'esprit et non selon la lettre... et si l'Eglise est «une société différente des autres sociétés» (p. 16, 3e parag.), doit-elle, dès lors, demeurer proprement «sexuée»? Et pourquoi le texte aux Galates, texte si beau et si véritablement prophétique (Gal. III 28): «Il n'y a plus ni homme ni femme: vous n'êtes tous qu'un en Christ Jésus» ne concernerait-il pas, précisément, aussi le ministère?

Le sacerdoce, bien sûr, n'est conféré ni pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement sous le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«anciens», de «notables», de «dignités»... les sacerdoce de l'évêque et du simple prêtre ont valeur hiérarchique de «premier» et de «second» rang; il y a donc bien, ne serait-ce que sur le plan culturel, des notions de valeur différente. Pourtant, Jésus avait bien dit (Mat. 23): «Pour vous, ne vous faites pas appeler «Rabbi»; car vous n'avez qu'un maître et vous êtes tous frères. Ne donnez à personne sur la terre le nom de «Père», car vous n'avez qu'un père, le Père céleste. Ne vous faites pas

non plus appeler «Docteurs», car vous n'avez qu'un Docteur, le Christ.» S'il faut suivre l'exemple de Jésus, n'est-ce pas aussi sur des paroles de cet ordre?

Bien sûr, enfin, s'il ne s'agit que d'un «attrait» (p. 17, 2e parag.), l'attrait des femmes pour le sacerdoce ne constitue pas, en soi, une vocation. Mais à supposer que ce puisse être un appel véritable... et qui peut en juger... car «vocation» vient bien du latin «vocare» qui signifie «appeler»... Sur le plan de la Grâce, ce n'est pas nous qui choisissons; c'est le Christ! Il nous l'a clairement exprimé d'ailleurs: «Ce n'est pas vous qui m'avez choisis, c'est moi qui vous ai choisis et institués» (Jean 15). Or si Jésus, au temps de son ministère terrestre, a appelé «ceux qu'il voulait», (Mat. III, 13) il est évident qu'il continue de le même aujourd'hui, au temps de Son ministère éternel. En aucune façon, en tous cas, le sexe ne peut être donné comme garant de la pureté d'une vocation.

Il faut bien le dire, en conclusion, rien ne convainc à l'évidence dans les raisons évoquées par le document. Mais l'autorité de l'Eglise étant, en la matière, le seul juge, la présente Déclaration aura force de loi pour aujourd'hui et pour l'avenir immédiat. Nous nous plions — cela va sans dire — à ses décisions... mais sans être bien comprendre l'opportunité d'un tel document.

M. Jost (février 77)

A vous qui avez la foi chevillée au corps

C'est à vous que je pense... à vous dont je connais la foi... une foi si grande... si rayonnante... si fidèle... si active... si convaincante...

A vous qui travaillez à la plus grande gloire de Dieu depuis 30... 40... 50 ans; à vous qui maintenez la vie de l'Eglise dans des régions perdues; qui consolez, qui soignez, qui entendez mille «confessions» et accompagnez des mourants jusqu'à leur dernier soupir, qui préchez... qui baptisez certainement — comme il vous est loisible de le faire dans certains cas de grande urgence — à vous, qui distribuez le Corps du Seigneur là où il ne parviendrait plus si vous n'y restiez, à vous... qui faites tout... sans consacrer ces hosties et absoudre au nom de Jésus.

C'est à vous que je pense... et, connaissant votre foi, votre vie, je ne puis m'empêcher d'être ébranlé. Alors — bien que respectueuse de la décision de Paul VI — je ne puis qu'élever la voix... en votre nom... à votre place. Car vous, vous ne direz rien. Ressentant douloureusement tout cela, vous le garderez dans votre cœur, vous offrirez votre souffrance comme Jésus a offert la sienne au jardin de Gethsémani... et vous continuerez vaillamment votre chemin.

Car vous avez la foi chevillée au corps!

L'accession des femmes au ministère

Le 27 janvier, Rome a rendu publique une décision de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, décision approuvée en octobre dernier par le Pape: les femmes n'auront toujours pas accès au sacerdoce ministériel. Nous ne saurions rester silencieuses devant cette porte fermée d'un nouveau tour de clé et nous avons préparé, à ce sujet, tout un dossier avec la collaboration du journal VIVRE.